

ENSEMBLE

Ville de Marseille

CFE
CGC

cftc

CABINETS CONSEILS ! APRÈS LES PURGES, LA GABEGIE MUNICIPALE

26 février 2025

LA VÉRITÉ ÉCLATE AU GRAND JOUR !

Dans un article édifiant de la Marseillaise du 26 février 2025, relayé dans Marsactu, on peut prendre connaissance des remarques de la CRC concernant l'inflation des recours aux cabinets conseils par la Municipalité, notamment depuis 2021, avec un montant annuel qui a culminé à 7.2 millions d'€ en 2023 (*cf articles au verso*)

La justification de ces recours aux cabinets conseils, au passage jugés vraiment peu efficaces, est totalement hallucinante !!!

Ce serait le manque d'effectifs lié à la réorganisation de l'administration communale engagée en 2021 et les difficultés de recrutement qui expliqueraient cet usage ...

Le recours à cette EXTERNALISATION trop souvent inutile et parfois contre-productive, aurait pu être évité,

- si presque tous les cadres, qui avaient pourtant l'expérience, l'expertise et les compétences, n'avaient pas été délogés violemment,
- si une haute administration, non seulement ignorante de nos codes municipaux, de nos réseaux professionnels et de la particularité de Marseille, mais aussi, pour beaucoup d'entre eux, dédaigneux de ces personnels trop "marseillais", n'avait pas été recrutée (*qui plus est, à grands frais*),
- si des recrutements en nombre n'avaient pas été réservés à des "chargés de mission" à usage politique, ou à des postes à missions obscures dont l'unique activité se résume à de la masturbation intellectuelle,
- si la réorganisation de l'Administration avait été réfléchie, et menée seulement après une période d'observation, et si elle n'avait pas duré 4 ans (*avec la déconstruction, la reconstruction, et la transformation des mêmes directions, pour certaines 4 fois en 4 ans*)
- si les procédures internes n'avaient pas été anéanties sans solution de remplacement,
- si la CONFIANCE était restée le maître mot dans les relations entre la Municipalité et son administration

Et où sont passés les quelques 3000 agents recrutés depuis 2021, puisque le personnel municipal est passé de près de 12 000 agents à plus de 15 000 en trois ans ?

ALORS STOP À LA DÉSINFORMATION ! **NOUS N'ACCEPTONS PAS CES MOTIFS FALLACIEUX !**



Ensemble CFTC CFE CGC

CMCI/ entrée C/ 5ème étage/ 2 rue Henri BARBUSSE 13001 Marseille/ ensemblecgccftc@gmail.com

Les cabinets de conseil renforcent leur influence

MARSEILLE

La chambre régionale des comptes épingle un « net accroissement » du recours aux cabinets de conseil par la Ville de Marseille. Faute d'effectifs suffisants, plaide la municipalité.

Embauches stratégiques, études prospectives, lancement de nouveaux projets... À Marseille au fil des années, les cabinets de conseil ont grignoté du terrain au cœur de l'immense machine municipale. Chaque année depuis 2019, ce sont 5,7 millions d'euros qui sont dépensés en moyenne par la Ville dans ces prestations intellectuelles, alerte la chambre régionale des comptes dans un rapport pas encore publié mais dont *La Marseillaise* a pris connaissance. Un recours en « net accroissement » depuis 2021, s'inquiètent les magistrats, jusqu'à atteindre 7,2 millions en 2023. En quatre ans, 387 prestataires sont intervenus pour des missions « parfois très étendues ». Sans que leur efficacité ne soit toujours probante.

Ainsi la municipalité avait beau s'être tournée vers une assistance juridique pour la procédure de délégation de service public du parc Chanot, cela n'a pas empêché le tribunal administratif de la retoquer en septembre 2023, tandis que la Ville avait dû annuler en catastrophe l'appel d'offres pour les animations péri-



Malgré un recours accru, il n'y a pas de concentration parmi les prestataires choisis. PHOTOYS.

scolaires malgré un recours là encore à un cabinet de conseil. De même, la municipalité a confié à ces officines la mission de « renforcer la démocratie locale ». C'était le cas pour lancer l'Assemblée citoyenne du futur, chère à l'adjoint (EELV) à la transition écologique, Sébastien Barles. Celle-ci installée, la Ville envisageait malgré tout de continuer à l'accompagner par un cabinet de conseil. Il en va de même pour la mise en place de budgets participatifs, qui « n'ont pas été mis en œuvre durant l'exécution du marché », regrettent les magistrats. De manière générale, la chambre régionale des comptes tacle : « Certaines prestations pour-

raient être réalisées en interne, au vu de l'effectif de la commune. »

« Carence d'effectifs »

C'est pourtant bien le manque d'effectifs qui est mis en avant pour expliquer ce recours. « La réorganisation de l'administration communale engagée en 2021 a conduit à la suppression, restructuration, création de services, directions et pôles », observe le rapport. « Pendant cette période, variable selon les directions, les compétences ont pu faire défaut. » Une situation qui « perdure parfois aujourd'hui ». Ainsi de 2017 à 2023, un poste de prospective financière est-il resté vacant. Dans une réponse écrite au ton amer, le maire (DVG)

Benoit Payan rappelle « l'historique carence d'effectifs au sein de la Ville de Marseille » et « les difficultés de recrutement rencontrées par l'ensemble des employeurs publics », pour justifier cet usage. Il assure aussi que chaque année une doctrine de recours aux cabinets de conseil est diffusée aux services, allant dans le sens des préconisations. De son côté, la chambre régionale des comptes reconnaît malgré tout que « les dépenses de prestations intellectuelles ne constituent pas un enjeu financier majeur ». Et modère son rapport : « Ceci ne signifie pas pour autant que la commune est dépendante des cabinets de conseil pour conduire son action. »

Yves Souben

La chambre régionale des comptes tacle la Ville sur son recours aux cabinets de conseil

CONSULTING BREF le 26 Fév 2025 3

La chambre régionale des comptes s'est penchée sur le recours par la Ville de Marseille aux cabinets de conseil, révèle *La Marseillaise*, qui a pu consulter le rapport avant sa publication. Dans ce dernier, on apprend que 5,7 millions d'euros ont été dépensés en moyenne chaque année depuis 2019 dans ces prestations. En tout, pas moins de 387 prestataires de conseil ont été rémunérés en quatre ans, pour des missions « parfois très étendues », notent les magistrats. Et dont le résultat n'est pas toujours au rendez-vous.

Nos confrères citent l'appel d'offres lancé dans le cadre de la délégation de service public du parc Chanot. Ce dernier a beau avoir été rédigé avec l'aide d'un cabinet juridique, il a fini par être retoqué par le tribunal administratif. Autre exemple : l'appel d'offres concernant les animations du périscolaire, lui aussi accompagné par un cabinet de conseil, et finalement annulé par la Ville elle-même sur fond de conflit d'intérêts.

MARSACTU
journal local d'investigation

Surtout, « certaines prestations auraient pu être réalisées en interne, au vu de l'effectif de la commune », estiment les magistrats. De son côté, le maire Benoît Payan assure auprès de nos confrères faire face à des « difficultés de recrutement ». Par ailleurs, les magistrats nuancent leur critique et estiment que ces prestations ne constituent pas non plus « un enjeu financier majeur ».

Interrogé à ce sujet, le président du groupe Printemps marseillais, Pierre Huguet, prolonge cette argumentation. « Le recours aux cabinets extérieurs représente 0,39 % du budget. Nous sommes très loin du scandale national qui a secoué le pays », explique-t-il en référence au recours au cabinet McKinsey dans les ministères. Pour lui, cette hausse des prestations extérieures était justifiée « par un déficit de cadres A en comparaison avec d'autres villes ».